



Section de Courbevoie

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 DECEMBRE 2008

Ouverture de séance

Début de la séance à 20H. Mme Jacob-Jaillet secrétaire de séance fait l'appel. 4 absents et 7 pouvoirs.

Observations sur le compte-rendu du précédent conseil :

Groupe Une Autre Ambition pour Courbevoie : fait une observation générale. Trop de points à l'ordre du jour (70 points). « De mauvaises langues diraient il suffit de ne rien dire et on finira plus tôt mais ce serait transformer le conseil en chambre d'enregistrement ». Mais même si on ne disait rien, il va finir très tard. C'est la 3eme fois que cela a lieu. Or, si on regarde les autres villes, on voit qu'il y a plus de conseils. J'ai une pensée pour les habitants qui viennent voir le conseil et aussi pour les élus qui sont aussi des salariés. Vous avez dit un jour être élu c'est un choix, ça n'est qu'un choix si on nous donne les possibilités de mener ce mandat. La solution est simple : prévoir plus de conseils municipaux.

Maire : les conseils municipaux ont lieu quand il y a des dossiers, ils sont longs à préparer. De plus, il y a des commissions, qui durent aussi deux ou trois heures, où vous avez loisir de vous exprimer. On pourrait penser que cela pourrait être court en conseil vu que c'est préparé au sein des commissions. Nous aussi nous travaillons le lendemain. On ne va pas faire un conseil municipal pour dix dossiers, car c'est du travail pour les fonctionnaires.

Observations sur les communications au conseil

Le maire demande s'il y a des observations sur les communications au conseil.

Martine Volard : Nous avons une observation concernant le contrat d'honoraire avec le cabinet Lamy pour un montant 70 000 euros. Pourquoi continue-t-on avec ce cabinet ? La mission est vague, achète-t-on un réseau, un carnet d'adresse ? Le Cabinet est chargé de faire des propositions de projet. Le groupe n'a-t-il plus d'idée au point de devoir payer ce cabinet ? (*Réactions des élus UMP*). Pourquoi payer un architecte à mi-temps sur des projets du conseil général ? Pourquoi ne pas le recruter à l'atelier urbain dans notre ville ? Rappelons que nous rémunérons M.Lamy au prix fort de 1000 euros par jour.

Groupe Une Autre Ambition pour Courbevoie : Quand on lit le marché, il s'agit d'opération de lobbying et de marché public. Nous sommes étonnés qu'on rémunère un cabinet extérieur pour ce genre de mission. Nous avons vu Mr Lamy à l'EPAD et il ne représente pas les intérêts de la ville.

Maire : Ce n'est pas du tout cela. Ce n'est pas parce que vous y avez assisté que vous avez raison. Mr Lamy connaît parfaitement la Défense et Courbevoie. Même si les Berges de Seine sont un projet du CG, il est toujours bénéfique d'avoir un avis extérieur. Je vous informe toutefois qu'il s'agit du 3^{ème} et dernier mandat de M.Lamy. Nous y mettrons effectivement fin car nous n'aurons plus besoin de ses services.

L'ordre du jour commence.

1) Demande de classement du site de La Défense en zone touristique

Maire : Le quartier de la Défense date de 1958, 160 ha pour 150 000 emplois. Le plan de renouveau prévoit d'être livré en 2015. Bénéfices du classement en zone touristique : rentrée fiscale supplémentaire, ouverture de commerces de loisirs et culturels le dimanche (liste des musées). Offres hôtelières, congrès, séminaires font du quartier une zone touristique de 1ere importance pour le futur.

Le 1^{er} centre d'affaire européen doit renforcer sa dimension touristique. Il est donc demandé au conseil de faire la demande de classement.

Groupe Une Autre Ambition pour Courbevoie : vous nous demandez d'approuver une ouverture le dimanche, avec un impact immédiat sur la ville. Il est nécessaire de regarder cette proposition avec attention. Il n'est pas mentionné le nb de magasins ou de centres commerciaux qui seront ouverts. En principe, la loi dit que ce sont les magasins à vocation culturelle qui peuvent être ouverts. Or l'actuelle majorité à l'assemblée discute elle-même de la nouvelle loi. Les 4 temps sont à Puteaux ; cette ouverture risque de porter préjudice à nos commerçants, notamment à Charras. La question fondamentale : que va-t-il se passer pour le tissu commercial de notre ville ?

Ensuite, a-t-on interrogé les salariés ? Quelle garantie de liberté de choix pour eux ? A-t-on interrogé les syndicats qui ont sans doute une opinion et un mot à dire ?

Enfin vous fondez votre argumentaire sur un certain nombre de constructions phares, sans jeu de mot, or une partie d'entre elles vont être reculées voire supprimées. Je m'interroge sur l'opportunité d'accélérer cette délibération. Elle arrive bien trop tôt et nous n'avons pas les moyens de nous prononcer.

Martine Volard : La délibération proposée est pour le moins elliptique, et en devient suspecte. Il est quand même étonnant de nous proposer une mesure sans nous en préciser les conséquences réelles :

- les avantages d'abord : obtenir des rentrées fiscales : combien ? A-t-on réellement évalué les recettes supplémentaires escomptées au titre de la taxe de séjour ? La création d'emplois directs et indirects, que l'on espère certainement de l'ouverture des commerces le dimanche ? Promesse non fondée et démagogique pour obtenir l'approbation
- l'ouverture des commerces le dimanche : là est en fait la véritable motivation de cette proposition. Pour contourner une interdiction, que vous espérez d'ailleurs abolir récemment. Alors parlons-en franchement et ouvertement.
- Je ne vous le cache pas, cette proposition fait débat, y compris en notre sein et quelque fois dilemme pour chacun d'entre nous. Que la Défense soit devenue une zone touristique, nul ne peut le nier. Que nous ayons tous, à un moment ou un autre, envie ou besoin faire du shopping le dimanche c'est vrai et ce n'est pas moi, mère de famille surbookée la semaine qui le contredirait. Et comme la majorité de nos concitoyens, vous êtes, comme moi, certainement pétris de contradiction : majoritairement pour l'ouverture le dimanche des commerces comme le montrent les sondages...mais contre le fait de travailler le dimanche.
- Alors, face à ces contradictions, M.le Maire, mes chers collègues, nous devons raisonner en élus, représentants l'intérêt général et notre responsabilité est grande vis-à-vis de nos concitoyens mais aussi vis-à-vis de la société toute entière.
- Premièrement, à l'heure où nous nous lamentons tous –et vous le premier M.le Maire, d'une société individualiste, déstructurée et manquant de repères, nous allons ajouter encore à cela : ouvrir la boîte de pandore et élargir encore le champs des personnes travaillant le dimanche, c'est rendre encore plus difficile les relations sociales, familiales et associatives. A l'heure où l'on se plaint du manque de bénévoles associatifs. A l'heure où l'on est obligé de créer et financer des structures pour développer la parentalité. A l'heure où on se plaint de la démission des parents et de l'augmentation de la délinquance des jeunes.
- M.le Maire ; avez-vous l'intention d'ouvrir les crèches et les centres de loisirs le dimanche ? Comment pensez vous que les pères et els mères qui travaillent font pour garder leurs enfants le dimanche, surtout s'ils sont seuls ?

- Ensuite, au moment où on cherche à redynamiser le commerce local, on va encore le fragiliser en happant encore un peu plus les consommateurs locaux, qui seront attirés vers la Défense le dimanche, et délaisseront nos propres commerces le samedi et la semaine. Car ne nous leurrions pas, le porte monnaie de nos concitoyens n'est pas extensible : ce qui sera acheté le dimanche à la Défense ne le sera pas la semaine dans nos commerces.
- Quant aux promesses d'emplois, on dit que les promesses n'engagent que ceux qui les croient et bien nous ne les croyons pas. Ceux qui disent cela connaissent bien mal le fonctionnement de la grande distribution. Le volontariat n'est jamais réel, il est toujours obtenu dans la crainte, de perdre son emploi, une prime, un jour de congé à sa convenance à un autre jour. Souvent, même, les nouveaux recrutés n'ont pas le choix. Et quant aux salaires supplémentaires, cela est généralement une illusion, on demande aux salariés de récupérer en semaine, car oui, la semaine sera plus creuse.
- Pour terminer, M.le Maire, le Plan de Renouveau de la Défense affirme donner la priorité au Développement durable. On voit bien que cela est avant tout de la poudre aux yeux, parcequ'il est de bon ton aujourd'hui de tout labelliser « développement durable ». Mais en réalité, en ouvrant le dimanche les commerces, on consomme encore plus d'énergie et on produit encore du CO2. Alors pour protéger réellement et sincèrement notre planète accordons-lui au moins un jour de repos !
- Quant aux touristes, M.le Maire, autour de la Tour Eiffel, que je sache, il y a très peu de boutiques ouvertes et cela reste bien le premier lieu visité. Alors justement, permettons aux touristes de profiter pleinement avec leurs yeux, leurs oreilles du site de la Défense, de se promener réellement dans le dédale des tours, à la recherche des sculptures, sans se laisser happer par le centre commercial ; où d'ailleurs les cinémas et les restaurants sont déjà ouverts.
- Donc pour tout cela, M.le Maire, mes chers collègues, nous ne pourrons voter cette délibération. Même si nous reconnaissons que la Défense est une zone touristique, nous n'oublions pas qu'elle est aussi et surtout l'un des premiers centres commerciaux européens. Nous refusons l'évolution de notre société qui nous est proposée : toujours plus mercantile, individualiste, à la recherche du plaisir immédiat. En votant pour, pour agissez comme des apprentis sorciers et ouvrez une boîte dont vous ne maîtrisez pas les conséquences. Nous vous demandons donc solennellement, M.le Maire et mes chers collègues de voter contre cette délibération.
- Nous en profitons également M.le Député de ne pas voter l'extension du travail le dimanche à l'Assemblée Nationale

Houhou du côté de l'UMP. Applaudissements nourris du Groupe Une Autre Ambition pour Courbevoie.

Maire : L'ouverture n'est que pour les magasins à caractère culturel et de loisirs. (*Relecture de la loi en projet par le Maire.*) 7 millions de français travaillent occasionnellement ou régulièrement le dimanche. Les achats sur Internet sont le concurrent le plus préoccupant. Nouvelles attentes de consommation, il faut donc faire évoluer la réglementation. Ce n'est pas une remise en cause du repos dominical, il s'agit de clarifier la législation. Les commerces de la grande distribution sont exclus de cela. La liberté de choix des salariés est renforcée : ce que sera dans la loi, c'est que le refus de travailler le dimanche ne peut constituer une faute ni un motif de non embauche (« encore heureux ! » s'exclame-t-on à gauche). Discrimination interdite et réversibilité possible. Voilà aujourd'hui ce que je voterai si c'est dans la loi et ça l'est. Si ce n'est pas dans la loi, je prendrai mes responsabilités et je ne le ferai pas.

Si on peut enlever les surfaces alimentaires, cela ne remettra pas en cause l'équilibre avec les commerces d'ici. Vous avez tous été étudiants, vous savez que cela les aiderait d'avoir la possibilité de travailler le dimanche.

Groupe Une Autre Ambition pour Courbevoie : il y a un premier principe, c'est que les ressources ne sont pas extensibles. Du point de vue social, quand on détruit les emplois, les rapports de force sont défavorables aux employés ; or, nous sommes dans un contexte de chômage grandissant. Et enfin nous rejoignons les choix philosophiques fondamentaux tels que Mme Volard les a décrits. Vous dites culturels ; il y a la FNAC. Combien de librairies y a-t-il encore à Courbevoie ? Quand les fermetures commencent, les magasins ferment les uns après les autres. On veut faire des travaux à Charras et on prend en parallèle une mesure qui va fragiliser le commerce de proximité. Nous ne croyons pas non plus au volontariat : quand Vuiton a mis une petite librairie pour pouvoir ouvrir le dimanche sur les Champs-Élysées, cela n'a pas été un choix libre des salariés que de venir travailler le dimanche.

Maire : Je serais curieux de savoir qui va dans nos librairies, car ils se plaignent. La plupart du temps, vous allez dans le commerce de proximité pour acheter ce que vous avez oublié d'acheter dans les grandes surfaces.

Karen Trouillet, Groupe majoritaire, ayant anciennement travaillé chez Vuiton : on se bat pour venir travailler le dimanche, c'est payé double. Je suis aussi responsable de boutique, nous sommes ouverts le dimanche, mes vendeurs se battent pour venir. Ils sont tous d'accord. Je vais rebondir aussi : je suis commerçante donc moi aussi je serais bien contente que les boutiques soient ouvertes le dimanche.

Les conseillers UMP applaudissent avec un temps de retard, mollement.

Groupe Une Autre Ambition pour Courbevoie : les Allemands sont en train de revenir sur l'ouverture du dimanche suite à des études menées. Ce sont des choix de société. Effectivement, les commerçants aussi ont le droit de profiter de la société de consommation mais décider qu'on va consommer 7/7j est une évolution que nous ne voulons pas.

Maire : mais ce n'est pas tous les dimanches, ni toutes les zones de France, c'est ça que vous ne comprenez pas !

Groupe Une Autre Ambition pour Courbevoie : il y a une contradiction. Le commerce en ligne est ouvert 24h/24, si on va à la course derrière internet, alors il faudrait être ouvert nuit et jour ! On aura toujours un train de retard.

Mr Accart : le fonds du débat est le tourisme. On essaye de trouver des lieux majeurs : le Louvre, Disneyland et la Défense. Un site met des décennies à prendre, mais une fois fait, c'est pour longtemps.

Groupe Une Autre Ambition pour Courbevoie : la Défense n'est-elle pas touristique déjà ? Qu'est-ce que le classement va apporter ?

Martine Volard : dire que cela va favoriser le tourisme, c'est un peu gros. Pour revenir sur la protection des salariés ; certes vous ne le généralisez pas, mais on grignote toujours plus. Plus on va généraliser, et moins les avantages seront importants. J'ai une sœur dans la grande distribution : on y a pris les étudiants et on a payé un peu plus les salariés au début quand on a ouvert le soir. Puis il n'y a plus le choix. C'est justement cela qui nous soucie.

Maire : la loi va le prévoir, pas de licenciement pour ce motif. On ne va pas laisser les autres villes faire les choses à notre place. De toute façon, le dimanche sera préservé ; il n'est pas question de le remettre en cause. Voilà, je crois que tout le monde s'est bien exprimé.

Vote du groupe MoDem : contre

2) Cession gratuite à la Ville d'un terrain nu sis 28 à 32 rue Hudri

Cession pour élargir la rue. Acquisition gratuite d'un terrain de superficie de 54m².

Vote pour

3) Acquisition amiable du lot de copropriété n°101 de la propriété sise 12-14 rue de colombes

Maire : Cette acquisition permettra de revendre l'ensemble du lot pour construire des logements sociaux. Prix : 48600 euros.

Groupe Une Autre Ambition pour Courbevoie : question, quel est le destinataire final des logements sociaux ?

Maire : l'OPH de la Ville.

Vote pour

4) Redevance pour franchissement de la rue Adolphe Lalyre par l'immeuble de la copropriété 1-2 rue Adolphe Lalyre ; avenant n°3 à la convention du 11 juillet 1969

Maire : Révision de la redevance comme convenu dans l'avenant précédent. La copropriété demande à changer d'indice pour utiliser celui des loyers et non plus celle du bâtiment.

Patrick Bolli : aujourd'hui la conjoncture apparaît plus favorable pour un indice des loyers. Il ne faudrait pas que dans quelques mois nous nous retrouvions devant une autre délibération pour rechanger l'indice. Nous souhaitons que cette convention soit ferme et définitive.

Maire : soit.

Vote pour

5) Rapport 2007 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable et de l'assainissement

Maire : Structure intercommunale. Rapport annuel présenté à votre examen.

Groupe Une Autre Ambition pour Courbevoie : on apprend que la consommation d'eau est l'une des plus élevées du département, celle propre à la ville. 6,03 m³ ratio par habitant. Comment créer des économies ?

Mr Bordeaux : il y a une baisse depuis quelques années concernant l'arrosage, qui est plus maîtrisé. L'agenda 21 va le relayer.

Groupe Une Autre Ambition pour Courbevoie : donc on revient de loin mais on est sur la bonne voie ?

Mr Bordeaux : je ne sais pas si on revient de loin, mais nous n'avons pas attendu ces dernières observations pour chercher à économiser. Les prix sont parmi les plus bas.

Maire : on n'a plus qu'à continuer.

Vote pour

6) Mission d'information et d'évaluation : conséquences pour Courbevoie de l'opération d'intérêt national de La Défense

Maire : Dans les communes de plus de 50 000 habitants, les conseillers municipaux peuvent, s'ils représentent au moins 1/6^e des conseillers, faire la demande d'une mission (pas plus d'un par an).

Mr Lasserre m'a transmis une telle demande, dans les temps et les formes, signée aussi par le Groupe Mouvement Démocrate.

Proposition votée à l'unanimité.

Maire : Il faut maintenant en déterminer la composition.

Groupe Une Autre Ambition pour Courbevoie : (Mr Lasserre) je voudrais dire combien cette mission est importante. Vous aviez dit vous-même devant le Sénat que vous vous sentiez dépossédé en tant que maire d'un droit de regard sur le plan de renouveau. Nous avons donc le moyen de nous réapproprier le plan. Ce qui a manqué c'est un débat ici dans cette enceinte et que les données soient croisées pour apporter des réponses aux questions que l'on se pose.

Maire : En tant que maire, je suis président de droit de cette mission. Je propose les candidatures de : M.Chambers, Cesari, M. Jean, Mme Sermadiras, Mme Limoge, M. Desesmaison.

Groupe Une Autre Ambition pour Courbevoie : Nous faisons une liste groupée avec le MoDem : Mr Klein et Martine Volard.

On procède au vote par bulletin. En attendant le dépouillement, le maire continue.

Maire : Six mois de mission ; 3 réunions ; le président définit l'ordre du jour et les dates. Seul le président peut inviter toute personne utile à la mission. Les membres de la mission s'engagent à ce que les rapports soient en usage interne et donc ne pas les divulguer.

Groupe Une Autre Ambition pour Courbevoie : juste une observation. Ce serait bien de repousser le début de la mission à janvier pour éviter Noël.

Votes : 43 pour liste A et 10 pour la liste B

Mr Accart prend la parole pour les dossiers suivants

7) Couvre-feu nocturne sur les aéroports franciliens

Mr Accart : Manifestation contre le vol de nuit. L'OMS et la cour européenne de justice préconisent de bonnes nuits de sommeil.

Groupe Une Autre Ambition pour Courbevoie applaudit avec entrain.

Mr Accart : Le trafic aérien de nuit est majoritairement composé de fret qui utilise des avions plus lourds et plus bruyants. Il y a une inégalité entre les riverains d'Orly qui bénéficient du couvre-feu et de Roissy. 50 communes ont à ce jour participé au mouvement. Il est demandé au conseil de solliciter un couvre-feu de 8 heures sur Roissy et Le Bourget.

Groupe Une Autre Ambition pour Courbevoie : nous allons voter pour, mais il serait bon qu'on interdise aussi aux amis de l'Elysée de faire des vols à basse altitude.

Maire : le jour où on n'aura plus que cela à interdire...

Groupe Une Autre Ambition pour Courbevoie : mais les grands de ce monde devraient suivre les mêmes règles

Maire : vous en avez eu aussi...

8) Règlement communal de publicité, des enseignes et pré-enseignes :

- Demande auprès du préfet de réviser le règlement et de constituer un groupe de travail
- Modification du nombre et désignation des représentants du conseil municipal à ce groupe de travail

Mr Accart : Le code de l'environnement donne compétence au préfet pour les enseignes. Le conseil municipal peut envoyer 4 conseillers pour être représentés, mais le préfet nous demande d'alléger les groupes de travail et donc de nommer 2 conseillers (en plus du maire membre de droit) avec deux suppléants.

Patrick Bolli : nous ne sommes pas favorables à cette modification. Nous souhaitons qu'il y ait des représentants de chaque groupe politique de toute façon.

Groupe Une Autre Ambition pour Courbevoie : nous constatons que 8 mois ont été perdus à cause d'un problème de quorum. Inquiétude sur le fonds : on parle de modernisation de publicité, nous craignons qu'il s'agisse de grandes publicités lumineuses, grandes consommatrices d'énergie et polluantes au niveau visuel. Nous espérons que le groupe de travail ne laissera pas faire.

Section MoDem de Courbevoie – CR du conseil municipal du 15 décembre 2008

Mr Accart : nous nous sommes posé aussi ces questions. En terme paysager, mise en conformité des enseignes ; on réfléchit aussi à un règlement de voirie.

Groupe Une Autre Ambition pour Courbevoie : à titre d'information, il y a à Paris aussi une restriction des panneaux papiers dans leur format. C'est un bon exemple à suivre.

Patrick Bolli : vous n'avez pas répondu à ma question.

Mr Accart : laquelle ?

Patrick Bolli : de rester à 4 représentants.

Mr Accart : nous allons voter. Il propose le vote à main levée.

Martine Volard : vous restez à deux ?

Mr Accart : on peut aller à proposer deux titulaires, avec comme suppléant Mr Bolli.

Patrick Bolli : donc vous ne voulez pas changer

Mr Accart : c'est à dire que le préfet a beaucoup insisté pour réduire à cause du quorum non atteint.

Maire : si le préfet acceptait que les suppléants soient présents, ce serait une solution.

Groupe Une Autre Ambition pour Courbevoie : levez-moi un doute, il me semble avoir envoyé un fax avec nos candidatures. Ne l'avez-vous pas reçu ?

Maire : Non, nous n'avons rien. Ce que l'on peut faire, c'est deux titulaires, avec comme suppléant 1 dans chaque groupe d'opposition.

Martine Volard : nous acceptons cette proposition.

Vote pour.

9) Avis sur la demande d'autorisation d'exploiter une Installation Classée pour la Protection de l'Environnement par la SCI Europe Avenue -Bâtiment A -avenue de l'Europe -rue des Minimes à Bois-Colombes (Hauts de Seine)

Mr Accart : Activité utilisant des circuits de refroidissements. Il donne les dates pour l'enquête publique avec le commissaire enquêteur.

Groupe Une Autre Ambition pour Courbevoie : nous remarquons que c'est la 2eme fois que le conseil doit se prononcer sur ce genre d'installations. Il s'agit d'une prolifération anarchique dans un tissu urbain très fort. On sait que la climatisation industrielle réchauffe d'un côté ce qu'elle rafraichît de l'autre.

Patrick Bolli : plus prosaïquement, nous demandons le report de cette délibération après le rapport de l'enquête.

Maire : nous allons nous abstenir de notre côté. Je demande au Groupe Une Autre Ambition pour Courbevoie de me transmettre les informations complémentaires dont ils disposent pour pouvoir les communiquer au préfet.

MoDem : abstention – Groupe majoritaire : abstention – Groupe Une Autre Ambition pour Courbevoie : contre
21h30

10) Nettoyement de divers sites et lavages de rues ; déclaration sans suite d'une procédure ; avenant n°3 au marché n°05M216

Mr Accart : Défaut de concurrence ; seule la société SITA ayant répondu à l'appel d'offre. Une nouvelle consultation est engagée. Le nouveau marché ne pourra commencer le 1^{er} janvier 2009 ; il faut donc prolonger le marché actuel jusqu'au 30 avril 2009, pour assurer la continuité du service public. Donne les chiffres représentant ce rajout. Il est demandé au conseil de déclarer sans suite la procédure et d'autoriser le maire à signer l'avenant.

Patrick Bolli : pourquoi ce service n'est pas effectué par les employés communaux ?

Maire : parce qu'il n'y a pas assez de personnels.

Martine Volard : que voulez-vous dire ? Vous n'arrivez pas à recruter ?

Maire : non, c'est à cause du taux d'absentéisme.

Martine Volard : quelles sont les causes de cet absentéisme ?

Maire : cela serait trop long à expliquer ici.

Groupe Une Autre Ambition pour Courbevoie : quel est le taux d'absentéisme ?

Maire : 15 à 20%.

Le maire ironise ensuite sur le fait que si la gauche a des conseils à donner à ce sujet, qu'elle le fasse, mais il doute que les autres mairies ne rencontre pas ce genre de problème.

Vote pour.

11) Exploitation des parcs de stationnement Marceau et Camille Claudel ; autorisation de signature de marchés

Mr Accart : Attribution du lot à la société des parkings de Courbevoie (lot 1) et à de Vinci pour le lot numéro 2.

Groupe Une Autre Ambition pour Courbevoie : 1ere question, a-t-il été prévu des emplacements vélos ? Et pour ceux qui ne l'avaient pas prévu, cela sera-t-il possible de le rajouter ensuite ?

Mr Accart : oui.

Groupe Une Autre Ambition pour Courbevoie : 2eme question sur le choix de la procédure. Il s'agit d'équipements municipaux. Pourquoi la procédure de marché plutôt qu'une délégation ?

Maire : pourquoi pas ; on verra ça au prochain renouvellement.

Martine Volard: les autres parkings sont-ils en délégation ou en contrat ?

Maire : tout est à l'identique ; tout est en contrat. On en reparlera, mais il faut que je regarde, je me demande si cela ne coûte pas moins cher.

Vote pour

12) Entretien et maintenance de jeux d'enfants, aires de jeux et mobiliers dans divers lieux publics ; avenant n°2

Mr Accart : Prochain marché ne sera renouvelé qu'au premier trimestre 2009. Il faut donc un avenant pour assurer la continuité du service ; l'avenant n'aura pas d'incidence financière.

Groupe Une Autre Ambition pour Courbevoie : qu'est-ce qui a motivé qu'on soit en retard sur ce marché ? Pourquoi passe-t-il au prochain conseil ? Parce que les conseils ne sont pas assez fréquents ?

Maire : c'est un simple retard.

Vote pour

13) Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée (P.D.I.P.R.)

Mr Accart : Il s'agit de recenser des itinéraires de randonnée (code de l'environnement) au niveau du conseil général. Le conseil délibère sur le tracé. Il est demandé de donner l'avis sur le tracé, autoriser le CG à faire le balisage et de garantir l'ouverture des passages.

21h40 Mme Limoge prend la parole pour les dossiers suivants.

14) Transfert d'activités vers V.A.L. Courbevoie

Mme Limoge : Centres d'hébergement partagés entre VAL et la ville. Il est souhaitable que le centre gère l'ensemble des centres. Ce transfert ne peut se faire qu'en changeant les statuts du VAL. La ville conserve la maîtrise technique des installations (gros œuvre par exemple), le VAL assurant le petit entretien. La ville prête le matériel tels que l'informatique, qui sera entretenu par VAL et aussi mise à disposition de personnel municipal.

Il est demandé au conseil d'approuver le transfert de la gestion des centres au VAL, d'approuver le changement de statuts, la convention sur l'utilisation des véhicules et du personnel.

Martine Volard : Nous nous réjouissons de toutes les mesures qui visent à mettre en cohérence les politiques menées par la Ville. Elles sont indispensables pour garantir une meilleure efficacité de la dépense publique.

Nous regrettons toutefois que cette mise en cohérence s'accompagne d'un nouveau transfert vers un établissement public qui échappe au contrôle de notre assemblée. Rien ne justifie la mise en oeuvre de la politique de la jeunesse au travers d'un tel établissement public : les normes qui s'y appliquent sont les mêmes que pour les services municipaux et dans une ville bien gérée, il n'est pas plus long et compliqué de gérer en direct de tels services. Au contraire, l'existence d'un établissement public complique la gestion, en particulier du personnel, soumis à des contrats différents.

Plus grave, ce mode de gestion nuit très fortement à la transparence et la compréhension des politiques menées. Nous demandons donc instamment à ce que notre groupe soit représenté au sein du Conseil d'Administration. En effet, les statuts du VAL ont été élaborés lors de la précédente mandature, alors qu'il n'existait qu'un groupe minoritaire. Puisqu'un amendement des statuts nous est proposé aujourd'hui, nous sollicitons la mise à jour de la composition du conseil d'administration en ajoutant un poste de conseiller municipal de notre groupe. Je suis d'ailleurs candidate pour cette fonction.

Monsieur le Maire, j'insiste d'autant plus sur cette demande que le budget de fonctionnement du VAL représente plus de 5% du budget de fonctionnement de la Ville et la subvention au VAL, 3,4%. Il paraît impensable que le contrôle d'un tel budget échappe aux conseillers élus démocratiquement.

Groupe Une Autre Ambition pour Courbevoie : quelle est la politique de la jeunesse de la ville ? Nous ne la comprenons pas bien. Apparemment, une brochure des séjours n'a pas été distribuée dans les écoles.

Mme Limoge : nous répondons favorablement à votre demande concernant la représentation de votre groupe au VAL mais nous passerons cette demande au prochain conseil car il nous faut auparavant modifier les statuts du VAL. Mme Boucherie, j'ai vu la brochure elle a été distribuée.

Groupe Une Autre Ambition pour Courbevoie : nous sommes de trois écoles différentes et nous ne l'avons pas eu.

Martine Volard: Je ne l'ai pas vu non plus dans l'école de mon fils.

Vote pour.

15) Tarif des frais de restauration collective pour l'année civile 2009

Mme Limoge annonce les tarifs.

Groupe Une Autre Ambition pour Courbevoie : y a-t-il un tarif selon les revenus ?

Mme Limoge : non. Pour la ville, le prix du repas est estimé entre 9 et dix euros (self tarif unique).

Vote pour.

16) Désignation de délégués au conseil d'administration du collège Alfred de Vigny

Mme Limoge : Il est proposé de désigner le délégué supplémentaire nécessaire étant donné que le principal a transmis que le nombre d'élèves était de 639. Vote à main levée proposée.

1 seule candidature du groupe majoritaire

Vote pour.

17) Subvention exceptionnelle à l'école privée Sainte-Geneviève

Mme Limoge : Il s'agit d'accorder une subvention exceptionnelle pour des cours d'anglais donné par un intervenant extérieur.

Groupe Une Autre Ambition pour Courbevoie : pourquoi une subvention exceptionnelle alors que la dotation légale est déjà calculée par enfant ?

Mme Limoge : cette dotation est très faible, elle est en train d'être recalculée selon le coût par élève dans le public. Quand cela sera fait, il n'y aura plus besoin de subvention exceptionnelle.

Groupe Une Autre Ambition pour Courbevoie : elle était mal calculée ?

Mme Limoge : elle n'est pas mal calculée, elle n'a pas été réévaluée depuis longtemps.

Groupe Une Autre Ambition pour Courbevoie : c'est une avance avant une autre avance ?

Mme Limoge (haussant un peu le ton) : pas du tout. On ne donne pas plus au privé qu'au public. Le % donné au public est de 20% alors que le privé ne représente que 17%.

Section MoDem de Courbevoie – CR du conseil municipal du 15 décembre 2008

Groupe Une Autre Ambition pour Courbevoie : le résultat est là. On subventionne des cours dans le privé sur trois niveaux de classe, alors que dans le public ce n'est pas le cas.

Mme Limoge : on met des intervenants dans toutes les sections, selon les demandes.

Groupe Une Autre Ambition pour Courbevoie : (Mme Boucherie) dans mon école, je vous assure que ce n'est pas le cas.

Mme Limoge : on ne finance que ce qui nous est demandé.

Martine Volard : nous avons des interrogations identiques lors de la commission. Vos réponses nous ont apporté de la clarté. La Ville finance également les cours de langue pour les écoles primaires lorsque l'Education nationale ne le fait pas. Nous voudrions juste vous alerter sur le fait que les enfants ne bénéficient pas tous, dans la réalité, du nombre d'heures prévues par les programmes, soit 1h30 par semaine. Nous voterons toutefois pour cette délibération car la parité avec l'école publique est respectée et parce que la somme demandée par l'école Ste Geneviève reste raisonnable par rapport au coût total. Mais on préférerait qu'à l'avenir que cela soit plus transparent, et un forfait à l'année nous semble effectivement une bonne chose.

Mme Limoge : tout à fait d'accord.

Vote pour.

Mr Wagner prend la parole pour les dossiers suivants.

18) Subvention exceptionnelle au Club 92

Mr Wagner : Financement de deux jeunes compétiteurs sélectionnés pour une compétition internationale, ayant eu lieu au Canada.

Ils ont gagné en danse latine.

Vote pour

19) Tarifs pour la location du Club House de la patinoire et de la salle de danse ; année 2009

Mr Wagner : inauguré en sept 2007 ; mise à disposition des lieux gratuitement à des associations. Il nous a été demandé de louer la salle en dehors de ces utilisations.

Pour cela il faut mettre en place un tarif, hors horaires du fonctionnement du complexe sportif. Nous mettons en place deux types de tarifs, pour les particuliers et pour les entreprises.

Deux catégories : location du club House et location de la salle de danse : Il donne la liste.

Vote pour

20) Tarifs 2009 pour la location de salles à usage non-sportif au sein des équipements sportifs communaux

Mr Wagner : Suppression de certains tarifs, majoration de tarifs tard la nuit, réévaluation d'autres. Liste des tarifs en question.

Groupe Une Autre Ambition pour Courbevoie : (Mr Lenoël) la réévaluation des tarifs va dans le bon sens, mais en 2008/09 on avait des tarifs qui étaient fixés selon des heures supplémentaires qui commencent à 18H. Dans le tableau ici, on voit que ces tarifs sont à partir de 23H. Que s'est-il passé ? On a changé de protocole pour le personnel ?

Mr Wagner : les tarifs sont pour les usagers pas les heures supplémentaires des employés.

Groupe Une Autre Ambition pour Courbevoie : j'entends bien, mais les tarifs sont semblent-ils liés à la présence d'heures supplémentaires effectuées.

Un dialogue de sourd s'ensuit. Mr Wagner ne comprend pas la question et répète que le tableau donne les tarifs pour les usagers, Mr Lenoël répétant que les tarifs son liés à la présence d'heures supplémentaires. Il ironise sur l'heure qui commence à être tardive.

Mr Wagner : je vous assure que cela ne va rien changer pour les employés.

Groupe Une Autre Ambition pour Courbevoie : alors, vous surfacturiez avant ?

Mr Wagner : non on ne surfacturait pas du tout. Les salariés sont en horaires décalés maintenant ou ce sont des vacations.

Martine Volard : sans parler de salaires, le tableau montre que la majoration du tarif se fait plus tard, puisqu'en 2008 elle se faisait à partir de 18h et dans le nouveau tableau à partir de 23h. Pourquoi ce changement ?

Mr Wagner n'a pas vraiment de réponse, mais ne comprend visiblement pas la question !

Vote pour

21) Tarifs de la piscine été 2009

Délibération retirée par Mr le Maire.

Le Groupe Une Autre Ambition pour Courbevoie ironise en demandant s'il s'agit d'alléger l'ordre du jour.

22) Signature d'un contrat de partenariat avec les clubs sportifs

Mr Wagner lit la délibération : engagements des clubs, indicateurs évaluant les activités, contrat pour 2009/2011.

Groupe Une Autre Ambition pour Courbevoie : (Mr Suisse) C'est un document que nous avons demandé à multiples reprises, donc nous exprimons notre satisfaction. Par contre, nous sommes sceptiques sur les moyens de contrôles de la bonne utilisation des fonds. Le seuil des 153 000 euros à partir duquel on demande un commissaire aux comptes me paraît élevé, surtout quand on voit que le seuil pour signer une convention est de 23000 euros.

Maire : c'est la loi.

Groupe Une Autre Ambition pour Courbevoie : (Mr Lenoël) on pourrait trouver une moyenne pour assurer cette utilisation d'un commissaire aux comptes sans la rendre trop automatique pour les associations.

Mr Gimonet : le seuil de 153000 euros est dans la loi. Ceci étant, le seuil de 23000 vient d'une autre disposition, concernant les associations sportives. Le commissaire va donner un avis sur les comptes mais ce n'est pas un rapport donné six mois après la clôture de l'exercice qui nous permettra de réagir. Ce qui est plus important, c'est le rendez-vous au 4eme trimestre entre la ville et les associations, qui permettra dans les faits le contrôle.

Patrick Bolli: pour nous ce contrat de partenariat va dans le bon sens et nous sommes heureux que vous ayez tenu compte de notre proposition lors du vote des subventions. Vous fixez un objectif de 60% de Courbevoisiens, pourquoi pas plus, 80% ? Pourquoi ne pas en Section MoDem de Courbevoie – CR du conseil municipal du 15 décembre 2008

profiter pour avoir des objectifs plus spécifiques, comme le sport handicap ou la promotion du sport pour les femmes, et aussi un détail par association. Nous souhaitons aussi connaître la part des employés bénévoles et salariés. Quels seront les indicateurs pour contrôler la réalisation des objectifs ?

Mr Wagner : en ce qui concerne la promotion de la femme, je ne pense pas que cela ait besoin d'être dans ce genre de contrat. Pour le handicap, c'est important, c'est l'objectif de la mandature, nous allons travailler sur des contrats et il y aura sans doute une évolution dans ces contrats. Pour le personnel, nous le demandons dans le bilan annuel des associations. Quant aux indicateurs, ce sera une discussion entre eux et nous.

Groupe Une Autre Ambition pour Courbevoie : (Mr Lasserre) pourquoi attendre la fois suivante, pour le handicap ?

Mr Wagner : cela fait deux ans qu'on travaille dessus avec l'ensemble des associations. Ce n'est pas ce soir qu'on va tout changer. L'accès au sport pour les handicapés est une priorité du mandat.

Vote pour.

23) Subventions exceptionnelles aux associations sportives ayant pratiqué une réduction de 15%

Mr Wagner : il a été demandé aux clubs sportifs de pratiquer des réductions en cas d'inscriptions multiples (à partir de la 2eme, pour tout membre de moins de 15 ans, activités post scolaires). Ces réductions pratiquées sont financées par la ville.

Liste des subventions par association qu'il est demandé d'approuver.
Quand la subvention est supérieure à 23000 euros, signature d'avenant.

Groupe Une Autre Ambition pour Courbevoie : les autres clubs n'appliquent pas ces réductions ou bien ont-ils envoyé trop tard leurs demandes ?

Mr Wagner : il est demandé à tous d'appliquer ce tarif. Peut-être n'en ont-ils pas eu (d'inscription multiple).

Vote pour.

Mme Leventic prend la parole pour les délibérations suivantes.

24) Modification du règlement de fonctionnement des structures d'accueil petite enfance

Mme Leventic lit la délibération.

Groupe Une Autre Ambition pour Courbevoie : je rebondis sur une remarque de début de conseil ; les commissions sont un lieu de débat, mais encore aurait-il fallu que nous recevions les documents à temps lors de la tenue de la commission.

Maire : dont acte.

Groupe Une Autre Ambition pour Courbevoie : nous voudrions avoir des éléments plus précis sur les conditions d'attribution des places.

Mme Leventic : les enfants adoptés, handicapés et ceux signalés par la PMI sont prioritaires. On n'a pas la maîtrise du placement de tous les enfants.

Vote pour.

25) Réserve de places de crèche dans les structures d'accueil collectif « Baby Cool » et « Les Lutins » ; autorisation de signature de marché

Mme Leventic lit la délibération. Il s'agit de faire le même cadre juridique pour toutes les structures. Après négociations, la totalité des places de ces deux crèches sont mises à disposition à la Ville. En contrepartie, 4,06 euros par enfant sont versés par la ville, pour un an.

L'Association la nouvelle étoile a été retenue en commission.

Groupe Une Autre Ambition pour Courbevoie : de nouveau, nous nous retrouvons sur une solution temporaire, sans mise en concurrence, à court terme puisque fin 2009. En quoi la pérennité de la structure est-elle assurée ? Les projets pour l'avenir sont très flous. Cela illustre encore le danger de déléguer un service public dans le domaine de la petite enfance, comme on a pu le constater aussi dans les DSP déjà faits.

Mme Leventic : comme on a dit et redit, nous faisons ce que nous pouvons pour répondre à la demande. C'est une association privée, à Courbevoie depuis -de mémoire- 1983. C'est un faux marché car c'est sur site. Ils ont des projets sur Courbevoie, nous allons les voir au printemps. C'est vrai que leur structure n'est pas adaptée pour les enfants handicapés. On a reconduit le marché car on a de la demande. Quand feront-ils les travaux, je ne sais pas. Il est possible que le contrat soit reconduit à nouveau en 2010. Ils ont fait des efforts : ils sous-traitent par exemple la restauration. Les frais de sièges ont baissé de 11%, une directrice qui

Section MoDem de Courbevoie – CR du conseil municipal du 15 décembre 2008

avait une ancienneté importante est partie, la sous-traitance ont permis de réaliser des économies. L'association mère se porte bien. Ils cherchent un autre terrain.

Martine Volard : le contrat stipule que « la Direction de la Petite Enfance de la Ville choisit les bénéficiaires des places réservées et les propose au titulaire. Le titulaire est tenu d'accepter les enfants proposés par la Ville sans discrimination. En aucun cas, les revenus des familles ne pourront justifier le refus d'un parent...L'établissement d'accueil préviendra la Ville, dès qu'il en aura connaissance, de la libération de places réservées afin qu'elle propose de nouveaux bénéficiaires ».

Nous sommes ravis de telles dispositions, mais du coup encore plus étonnée : lors du conseil municipal de juin, lors de la passation du contrat de délégation de service public avec la société Babilou, pour la gestion de la crèche « Les petits Princes », nous vous avons demandé d'ajouter une telle contrainte de service public, au contrat, qui plus est pour une délégation de service public, ne comportant en réalité aucun risque. Vous aviez alors refusé, et c'est ce qui avait motivé notre abstention. Pourquoi 2 poids 2 mesures ?

Par ailleurs, vous avez fait état d'une diminution, l'an prochain, des capacités de cette crèche. Pourquoi cette diminution alors que tant de familles peinent dans notre ville à trouver un mode de garde ?

Mme Leventic : nous avons vu les listes des enfants, il n'y a aucun souci, ce sont des parents de Courbevoie.

Martine Volard : s'il n'y a pas de problème cette fois-ci tant mieux, mais c'est mieux de l'écrire, la Ville se prémunit ainsi et à les moyens de défendre ses intérêts en cas de contentieux.

Mme Leventic : on le fait ici car ce n'est pas une DSP.

Martine Volard : on donne alors moins de contrainte à une DSP ??? Cela paraît assez extraordinaire alors que dans une délégation de service public on doit justement voir apparaître la contrainte du service public.

Groupe Une Autre Ambition pour Courbevoie : complément sur la santé financière de l'association mère. Ce qui se passe sur le site immobilier est troublant : il y a un projet immobilier sur le site. L'association a peut-être un projet en vu. Nous sommes sur le court terme. Quelle est la politique de la ville par rapport à cette localisation ?

Maire : s'il y a construction dans les logements, ils seront obligés de faire des logements sociaux. Pour la recherche de terrain, c'est leur problème. Ils savent qu'ils ne peuvent pas

faire ce qu'ils veulent non plus. Je n'ai pas eu de contact avec eux. Je vais prendre contact avec eux pour savoir ce qu'ils comptent faire.

Mme Leventic rappelle qu'une rencontre est prévue au printemps avec l'association et le maire les verra à ce moment-là.

Vote pour.

26) Présentation du rapport de la commission communale d'accessibilité aux personnes handicapées

Mme Leventic lit la délibération.

Groupe Une Autre Ambition pour Courbevoie : dans l'ensemble, nous notons beaucoup d'efforts. Point noir : les gares. Le rapport passe sous silence certains lieux comme les écoles. On peut regretter qu'il n'y ait pas de vue d'ensemble non plus, pas de plan d'actions définies. La bonne volonté ne suffit pas. A notre avis, un service Handicap devrait être mis en place, dédié à cela. Il y a un besoin de relais, de coordination. Il faudrait phaser les objectifs à atteindre en 2015.

Mme Leventic : ce que vous avez là est déjà un gros travail fait avec les associations. Les nouvelles crèches par exemples sont accessibles aux enfants handicapés. On a fait beaucoup de choses sur les bâtiments publics. Le CG envoie aussi des personnes pour recenser ce qui existe dans les communes et nous ne sommes pas les moins avancés. On redémarre la commission pour aller plus loin.

Groupe Une Autre Ambition pour Courbevoie : est-il prévu de faire appel à des associations nationales qui ont aussi une compétence ?

Mme Leventic : oui, certaines ont un délégué maintenant, du moment qu'il y a une vue locale.

Groupe Une Autre Ambition pour Courbevoie : pour l'agenda 21 nous avons une personne ressource, y a-t-il une personne ou un service pour le handicap ?

Mme Leventic : nous avons un référent au sein de la CCA ; **Mr Vagner** ajoute qu'il y a aussi un référent dans le domaine du sport.

Groupe Une Autre Ambition pour Courbevoie : si nous posons cette question, ce n'est pas innocent. Dans beaucoup de mairies, l'action menée pour l'intégration du handicap marche

quand il y a une personne ressource transversale, pas quand cela est dispersé, car il faut une vision globale. C'est pourquoi nous insistons.

Mme Leventic : mais on travaille complètement en partenariat.

Patrick Bolli : aujourd'hui c'est vrai que le document qu'on a reçu est un bilan, on n'a pas de vision de ce que veut faire la ville. C'est un peu dommage, car tout le monde est concerné à plus ou moins long terme (personnes âgées, à mobilité réduite, poussettes...). La ville doit se doter d'un outil performant pour être exemplaire. Je souhaite faire candidature pour participer à la commission accessibilité car c'est un sujet qui me tient à cœur.

Mr Accart : il y a des liens aussi avec la voirie car il faut être capable de planifier sur le moyen terme quand on doit faire des modifications.

Mme Leventic : La liste des associations membres de la commission est arrêtée.

Pas de vote, simple communication.

Mr Gimonet prend la parole pour les délibérations suivantes

27) Compte de gestion des immeubles communaux gérés par l'OPHLM de Courbevoie pour l'exercice 2007

Mr Gimonet lit la délibération. Il est demandé de prendre acte du compte de gestion. Recette encaissée par la ville.

Groupe Une Autre Ambition pour Courbevoie : (Mr Lenoel) Tout à l'heure on va voter sur des créances irrécouvrables ; ici on a un excédent. Comment les créances sont-elles visibles sur le compte de gestion ?

Mr Gimonet : ce sont des créances de plus de cinq ans. Dans un premier temps, les créances sont provisionnées ; quand les recours ont été épuisés, on remet les sommes dans le compte de gestion.

Pas de vote, simple communication.

28) Tarifs administratifs année civile 2009

23h15 Mr Gimonet lit la délibération : liste de prix, augmentation, créations...

Martine Volard : L'année où la Ville élabore son PLU et met en œuvre la concertation avec les habitants, nous ne pouvons qu'être surpris par cette très forte hausse des tarifs des plans d'urbanisme. Pour une démocratie vivante, où les habitants peuvent véritablement évaluer les mesures qui leur sont proposées et s'exprimer, il faut qu'ils aient accès facilement à l'information. Nous savons tous que le prix est l'un des principaux freins. En conséquence, nous demandons :

- que les tarifs des plans ne soient pas réévalués cette année et l'année prochaine, tant que le nouveau PLU n'est pas adopté.
- que l'intégralité du POS et les plans de zonage soient accessibles directement et donc gratuitement sur le site Internet de la Ville comme le fait déjà Puteaux.
- Nous demandons d'ailleurs que les principaux documents et rapports municipaux (comme le budget) soient directement accessibles sur le site, qui est aujourd'hui bien pauvre en information véritable. Ainsi, de nombreux habitants pourront avoir accès facilement et gratuitement aux informations sur la gestion de notre ville. Nous pourrions ainsi avoir une ville transparente, démocratique et ouverte.

Mr Gimonet : ce que vous avez oublié de dire dans votre exposé, et qui avait été dit en commission, c'est que cela sera possible sur CD.

Martine Volard : y compris dans le domaine de l'urbanisme ?

Mr Gimonet : à partir du moment où les documents sont numérisés, oui. Pour ce qui concerne le prix, il s'agit seulement des coûts de revient.

Groupe Une Autre Ambition pour Courbevoie : il est bon que cela soit possible sur CD car le recours au papier est très cher.

Martine : pouvez-vous nous dire quels sont les projets de la ville pour mettre en ligne d'avantage de documents administratifs ?

Aucune réponse du maire.

Vote : abstention

29) Tarifs des salles et buffet du 11 novembre 2009

Mr Gimonet lit la délibération et annonce les tarifs de location.

Vote pour.

30) Signature d'une convention quadripartite pour le versement d'un fonds de roulement à l'EPGD

Nb : EPGD : Etablissement public de gestion de la Défense.

Mr Gimonet lit la délibération. Environ 788 000 euros à la charge de Courbevoie (3/13^e)

Groupe Une Autre Ambition pour Courbevoie (Mr Klein) : nous avons besoin de clarification sur 4 points principaux :

- Le transfert des actifs : un audit devait être mis en place, le transfert doit être fait au 31 décembre, où en sommes-nous ?
- Le budget 2009 n'est pas assuré. Le déficit d'exploitation depuis que je suis ce dossier se creuse de plus en plus : 14 millions aujourd'hui. Peut-être allez-vous nous rassurer sur cet aspect.
- L'abondement prévu par l'Etat pendant une période définie est en baisse et change de nature puisqu'il devient une garantie.
- Les recettes éventuelles ne sont pas connues. Celles des parkings seront insuffisantes pour combler les déficits.

Ce dossier est donc géré dans l'urgence sans que les deux villes concernées soient bien informées. Comment pouvons-nous imaginer que l'équilibre sera trouvé un jour dans cet établissement ? On propose maintenant la fusion entre l'EPAD et l'EPASA Pardonnez-moi l'expression c'est du bricolage.

Maire : nous aurons un CA à l'EPAD le 18 décembre qui nous précisera les transferts, qui auront bien lieu le 31. Les dépenses d'investissement seront financées par l'Etat. La fusion entre l'EPAD et l'EPASA est un souhait, ce n'est pas fait, il faut un décret. Le maire de Puteaux y est opposé. La garantie de l'Etat obtenue par Mr Devedjian est de 30 ans. J'en saurai plus le 18, vous en saurez aussi plus grâce à la mission que nous avons votée précédemment. Nous pourrions avancer ainsi vers la transparence. Il n'est pas possible aux deux communes de financer de si grands bâtiments. Je suis inquiet aussi pour la réforme de la Section MoDem de Courbevoie – CR du conseil municipal du 15 décembre 2008

taxe professionnelle. Et puis il y a aussi le Grand Paris, dont nous ne savons pas ce que cela va donner. 70 millions sont garantis par l'Etat.

Groupe Une Autre Ambition pour Courbevoie : on ne sait pas si c'est une avance à la trésorerie ou seulement une garantie.

Maire : je ne pense pas que l'Etat ait cette somme à mettre en tant qu'avance, mais il est impensable que les deux communes fassent des investissements. C'est à la charge de l'Etat.

Groupe Une Autre Ambition pour Courbevoie : sur le budget, on a entendu parler de 14 millions ?

Maire : j'en saurai plus le 18, mais 14 millions n'est pas acceptable. En tant que collectivité locale, nous pouvons avoir une part de la TVA, l'EPGD ne peut pas. J'ai donc demandé au ministère des Finances la possibilité de récupérer la TVA.

Groupe Une Autre Ambition pour Courbevoie : nous aurons sans doute un compte-rendu de votre part sur l'EPAD en tant que représentant de la commune. Avez-vous des informations ?

Maire : en ce qui concerne les tours, la tour Axa se termine, celle de Generali devrait se faire, ainsi que Carpe Diem et Ava. Celle qui ne se fera pas c'est la tour Signal sur Puteaux.

Martine Volard : au sujet de la tour Phare, que pensez-vous des déclarations de Mme Ceccaldi lors de son conseil municipal ? Elle a dit que la tour Phare était bien pour Puteaux car des taxes seront perçues et que les nuisances seront pour Courbevoie.

Maire : je n'en pense que du bien, c'est une collègue, elle est à l'UMP.

Martine Volard : même quand c'est au détriment des habitants de Courbevoie ?

Groupe Une Autre Ambition pour Courbevoie : le fait que l'Etat n'intervienne qu'en tant que garantie pose un problème financier. L'EPGD aura nécessairement besoin de recourir à l'emprunt à cause d'une capacité de trésorerie réduite à zéro.

Maire : l'EPGD n'aura pas besoin d'emprunter. Tous les investissements seront à la charge de l'Etat. Nous ne ferons que de la gestion.

Groupe Une Autre Ambition pour Courbevoie : sauf que la gestion, c'est de la gestion des infrastructures. On sait tous la réactivité de l'Etat.

Maire : l'Etat ne va pas gérer l'EPGD. Imaginez qu'il y ait un Grand Paris, cela changera aussi la donne. Nous essayons au maximum d'avoir un budget à l'équilibre.

Section MoDem de Courbevoie – CR du conseil municipal du 15 décembre 2008

Groupe Une Autre Ambition pour Courbevoie : l'inquiétude c'est que l'Etat apporte une garantie sur X millions. Que se passe-t-il si demain le renouveau coûte plus cher ?

Maire : les 100 millions dont je vous ai parlés, c'est ce qui est prévu comme réparations déjà actés. Le président du CG a demandé à l'Etat une garantie de 30 ans. Je ne vois pas où est le problème. L'Etat devra prendre sa responsabilité.

Groupe Une Autre Ambition pour Courbevoie : on pourrait émettre un vœu à l'unanimité de cette assemblée pour soutenir notre représentant – vous - face à l'Etat.

Maire : laissez-moi le CA du 18 décembre et on en reparle.

Vote : abstention (le temps d'avoir les éclaircissements après le CA).

31) Rapport annuel sur les délégations de services publics

Présentation des rapports d'activité et financier fournis par les délégataires de la distribution d'énergies calorifique et frigorifique, l'enlèvement des véhicules automobiles et la gestion de la structure d'accueil petite enfance « Les Galopins »

Martine Volard : Lors de la réunion de la commission consultative des services publics locaux, qui a étudié le rapport fourni par la société SNCDR, délégataire de la fourrière, je me suis étonnée de la minceur des informations transmises, et en particulier de l'absence d'éléments financiers. Je rappelle à tous mes collègues que ce contrat de délégation, conclu en avril 2005, pour une durée de 5 ans, prévoit explicitement dans son article 19 que le délégataire transmet un compte rendu financier, faisant état des modalités financières de l'exploitation et sera remis au plus tard le 1^{er} juin suivant la clôture de chaque exercice. Il doit être remis au plus tard le 1^{er} juin suivant la clôture de chaque exercice. Il précisera les dépenses réelles détaillées par nature, la rémunération du gardien et le solde de l'exploitation.

Il est surtout indiqué que la non production des comptes-rendus technique ou financier constitue une faute contractuelle sanctionnée par une pénalité de 50€TTC par jour calendaire de retard.

Je suis donc, Monsieur le Maire, encore plus surprise, lorsque j'apprends que depuis 3 ans, le délégataire n'a fourni aucun rapport financier et que, plus grave, la Ville ne lui a rien demandé. Il a fallu que soulève ce point –et que je demande ces rapports, pour qu'enfin la Ville transmette une demande.

La Ville a manqué à tous ses devoirs de contrôle et c'est bien ce qui nous fait si souvent nous opposer aux délégations de service public. Nous en avons ici l'exemple : une délégation ne peut servir les intérêts d'une ville et de ses habitants que si elle est strictement encadrée et

contrôlée et en particulier si l'on peut s'assurer qu'elle ne bénéficie pas indûment à l'entreprises délégataires au détriment des finances de la Ville ou des usagers.

Dans ce cas précis, nous ne pouvons que nous interroger sur ce laxisme de la Ville qui non seulement ne contrôle pas, ne permettant pas d'évaluer réellement les gains financiers procurés par cette délégation, mais en plus ne met même pas en œuvre le paiement des redevances qu'elle a elle-même prévu.

Je vous demande donc monsieur le maire de bien vouloir défendre les intérêts de la Ville en obtenant au plus vite els éléments financiers dus et en appliquant la pénalité prévue, soit 8 300 euros du 2 juin à aujourd'hui.

Concernant la crèche « Les Galopins », nous avons bien noté les explications fournies par M.Gimonet concernant le résultat qui représente tout de même près de 14% après impôts, pour cette seule crèche. La société peut dire merci à Courbevoie : le résultat de cette seule crèche représente 31% de son bénéfice après impôt pour 2007 ! 2007 est une année exceptionnelle, nous dit-on, en raison d'une fiscalité particulière et –explication étonnante, car la société n'aurait pas eu à verser d'intéressement : avec un tel résultat, elle aurait pu se montrer plus sociale ! Surtout, nous notons, que ce résultat très positif est quand même réalisé après la ponction de frais de siège de 165 369€ soit plus de 18% des charges. Nous restons quand même très dubitatifs sur ces frais qui sont équivalents quand même à près de 40% des charges des personnel.

Pas de vote car ce ne sont que des présentations de rapport

32) Rapport 2007 retraçant l'activité des établissements publics de coopération intercommunale

Présentation des rapports du Syndicat des Eaux de la Presqu'île de Gennevilliers, du Syndicat Intercommunal de la Périphérie de Paris pour l'Electricité et les Réseaux de Communication (SIPPEREC), du Syndicat Mixte des Hauts-de-Seine pour l'Elimination des Ordures Ménagères (SYELOM), du Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Electricité en Ile de France (SIGEIF) et du Syndicat Intercommunal Funéraire de la Région Parisienne (SIFUREP).

Martine Volard : Je voudrais ici, faire part d'une observation que j'ai déjà formulée au sein de la commission consultative des services publics. La loi du 8 janvier 1993 a supprimé le monopole communal des pompes funèbres pour rendre le marché funéraire concurrentiel et permettre ainsi une baisse des tarifs. Pourtant, et le SIFUREP le note d'ailleurs dans son rapport : les prix des prestations et fournitures funéraires, ne cessent d'augmenter (elle avoisine 3% l'an) et l'évolution de l'indice des prix des prestations funéraires reste très supérieur à l'indice des prix à la consommation. Pourquoi cela ? La preuve que la concurrence ne règle pas toujours –loin s'en faut – les problèmes de prix et incitation à la prudence face au libéralisme à tout crin où l'on nous entraîne.

Section MoDem de Courbevoie – CR du conseil municipal du 15 décembre 2008

Pour notre part, nous nous réjouissons que la Ville maintienne, par l'intermédiaire du SIFUREP, un service public funéraire, en raison des conditions très particulières dans lesquelles se fait cet acte d'achat, qui ne peut l'assimiler à un produit courant. Pour autant, nous souhaitons que la Ville obtienne plus d'explication sur l'évolution des tarifs et reste vigilante à ce que les tarifs pratiqués par le SIFUREP n'augmentent pas.

Mme Limoges : il faut noter que le prix forfaitaire fixé par le SIFUREP reste modéré et relativement stable. 1190 euros en 2007 et 1209 euros en 2008. Il était de 2400 euros avant l'adhésion au SIFUREP.

Martine Volard : Effectivement, et c'est la raison pour laquelle nous pensons que le maintien d'un service public funéraire, par le biais de l'adhésion au SIFUREP est une très bonne chose.

Pas de vote car ce ne sont que des présentations de rapport

33) Rapport 2007 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets

Pas de commentaire - Pas de vote car ce ne sont que des présentations de rapport

34) Admissions en non valeurs de produits irrécouvrables

Vote pour

35) Taxe professionnelle : exonération en faveur de certaines entreprises de spectacles

Vote pour

36) Acomptes sur les subventions de fonctionnement 2009 ; convention de partenariat

Vote pour

37) Amicale des Officiers Anciens Combattants du Régiment des cosaques de sa Majesté de la Garde Impériale Russe et de leurs Descendants : aide financière accordée par la Fédération de Russie

Groupe Une Autre Ambition pour Courbevoie : nous ne comprenons pas que la Ville cautionne cette subvention pour un régiment qui a participé à des massacres et des progroms envers les populations et les juifs.

M.Desesmaison, conseiller délégué à la sûreté public : les régiments de cosaques ont beaucoup moins massacré les populations et les juifs que le régime communiste à cette période et pendant la seconde guerre mondiale.

Tollé du groupe « Une autre Ambition pour Courbevoie ». Nous ne reprenons pas ici l'intégralité de ce débat fondé sur des arguments et contre-arguments historiques et idéologiques de part et d'autres !

Vote pour

38) Tarifs 2009 pour les marchés aux comestibles ; droits de place des commerçants

Vote pour

39) Maison des Associations ; occupation des salles pour l'année 2009

Vote pour

40) Mise à disposition de locaux au profit de l'association CIROCCO

Vote pour

41) Tarifs de la bibliothèque municipale pour l'année civile 2009

Vote pour

42) Cession d'un piano demi-queue de marque Grotrian-Steinweg

Vote pour

43) Convention d'objectifs avec le Département des Hauts de Seine ; soutien financier pour le conservatoire de musique

Vote pour

44) Mise à disposition de locaux au profit de l'association « Centre Culturel de Courbevoie » ; avenant n°2 de la convention du 28 février 2006

Vote pour

45) Convention Ville/Union des Femmes Artistes Musiciennes (UFAM) ; mise à disposition des salles du conservatoire de musique

Vote pour

46) Maintenance d'un serveur Motorola ; autorisation de signature du marché

Vote pour

47) Maintenance d'un serveur Bull ; autorisation de signature du marché

Vote pour

48) Elaboration, mise en œuvre et financement de l'Agenda 21 local de Courbevoie

M.Chambers présente Mme Roussel, recrutée comme chargée de mission pour l'Agenda 21. Mme Roussel présente la démarche Agenda 21.

M.Chambers annonce également une réunion publique le 11 février pour présenter la démarche aux courbevoisiens.

Groupe Une Autre Ambition pour Courbevoie : nous sommes heureux de la mise en place de cette démarche et nous insistons sur les 4 grands principes qui la fondent : concertation, transparence, ce qui signifie rendre compte et expliquer, organisation et transversalité. Nous espérons que cela sera l'occasion de développer ces principes à Courbevoie.

Martine Volard : Bien évidemment, nous sommes pour la mise en place d'un agenda 21 à Courbevoie. Toutefois, nous regrettons que ce que vous nous présentez ce soir ne nous Section MoDem de Courbevoie – CR du conseil municipal du 15 décembre 2008

apporte rien en réalité. Vous êtes restés sur les grandes généralités d'un Agenda 21, sans rien nous dire sur la façon concrète dont vous allez le mettre en œuvre à Courbevoie. Quelle méthode de diagnostic et de concertation ? Tout est flou et c'est la raison pour laquelle nous nous abstenons car il ne s'agit que d'une déclaration de principe vague et non concrète. Nous attendons les actes.

Vote : abstention

49) Aménagement de la maison de l'emploi et de l'entreprise ; autorisation de signature du marché

Vote pour

50) Fourniture de chauffage et répartition des charges en découlant concernant les locaux du 31 avenue Marceau ; convention avec l'Office Public de l'Habitat de Courbevoie

Vote pour

51) Achat de produits et matériels d'entretien pour l'ensemble des services municipaux ; avenant n°3 au lot n°1

Vote pour

52) Mission de programmation pour la création d'un gymnase et d'un parking dans le cadre du projet urbain « Entrée de ville-Pont de Courbevoie » ; avenant n°1

Le Maire explique que le projet de l'Entrée de Ville a du retard car en raison de la crise, les promoteurs ne se précipitent pas.

Martine Volard : finalement, ce retard est bienvenu. Mettons profit pour réfléchir davantage à l'aménagement de l'Entrée de Ville et ne refaisons pas les erreurs des ZAC, comme celle Jules Ferry, où l'urbanisation est poussée à l'extrême, sans espace pour respirer. Pourquoi ne pas réfléchir à un aménagement différent, comme un éco-quartier.

Le Maire ne répond pas.

Vote pour

**53) Entretien ménager et entretien de la vitrerie dans divers bâtiments communaux ;
avenant n°1 au lot n°1**

Vote pour

**54) Construction de l'école mixte Camille Claudel, d'une salle de sport et d'un parc de
stationnement ; avenant n°5**

Vote pour

**55) Réhabilitation partielle de l'école Rouget de l'Isle ; autorisation de signature de
marché**

Groupe Une Autre Ambition pour Courbevoie (Mme Boucherie) : nous nous réjouissons de cette réhabilitation mais nous regrettons qu'il ait fallu tant de temps. Nous demandons à nouveau un véritable diagnostic de l'état du bâti des écoles, qui est dramatique

Mme Limoges : le bâti n'est pas aussi dégradé que vous le dites. Les services municipaux sont très réactifs et vigilants et interviennent dès que nécessaire.

Martine Volard : Il y a effectivement un véritable problème d'entretien préventif mais également d'information des parents, lorsqu'il y a des incidents. Je vous ai d'ailleurs saisi récemment, à l'occasion d'un problème récurrent de chauffage dans une école maternelle. Le problème existait depuis des années et n'avait toujours pas été réglé. Il a fallu notre intervention pour que les choses avancent. Les enfants ont dû déjeuner pendant 2 jours dans leur classe avec des sandwiches car il faisait trop froid dans le réfectoire. Aucune information n'a été donnée aux parents sur les délais de réparation et ils ne savaient pas pendant combien de temps leurs enfants allaient continuer à manger froid, ce qui génère beaucoup d'inquiétude.

Mme Limoges : Nous en reparlerons à l'occasion des questions orales

Vote pour

**56) Autorisations spéciales de dépenses en section d'investissement avant adoption du
budget primitif 2009**

Vote pour

57) Décision modificative

Vote pour

58) Mise à jour de la liste des emplois ouvrant droits à une concession gratuite de logement et des logements ainsi concédés

Vote pour

59) Assurance statutaire des agents permanents de la ville de Courbevoie affiliés à la C.N.R.A.C.L. ; autorisation de signature de marché

Vote pour

60) Mise en place de l'indemnité de sujétion spéciale des conservateurs du patrimoine

Vote pour

61) Attribution des compléments de rémunération aux personnels du conservatoire de musique issus de la municipalisation du 1^{er} juillet 2003

Vote pour

62) Mise à disposition de personnel municipal de la Ville auprès de la Maison de l'Emploi, de la Formation et des Entreprises Rives de Seine : convention à intervenir entre la Ville de Courbevoie et ce groupement d'intérêt public

Vote pour

63) Mise à disposition de personnel municipal de la Ville auprès de l'établissement public « Val de Courbevoie » : convention à intervenir entre la Ville et cet établissement public

Vote pour

64) Modification du tableau des effectifs du personnel de la Ville

Vote pour

65) Téléalarme : tarifs à compter du 1^{er} janvier 2009

Vote pour

66) Subvention de l'Agence Nationale pour la Cohésion sociale et l'égalité des Chances (ACSE)

Martine Volard : Nous sommes surpris qu'on apprenne à l'occasion de cette délibération sur une demande de subvention pour l'extension de la vidéosurveillance, que la ville a décidé d'acquérir de nouvelles caméras, sans qu'un débat à ce sujet nous soit proposé. Au vu du coût conséquent de ce dispositif nous souhaiterions au préalable qu'un bilan quantitatif et qualitatif de ce dispositif nous soit proposé. Par ailleurs, un tel dispositif porte atteinte aux libertés individuelles de chacun (*soupirs du maire*) et il nous semble impératif de l'encadrer. Nous sollicitons donc la création d'un comité d'éthique, chargé d'assurer le contrôle du dispositif, comme l'ont déjà fait de nombreuses communes.

Le Maire : les caméras nous sont très utiles, en particulier pour observer le trafic et adapter les feux de circulation. Cela nous a également permis de diminuer les dépôts sauvages d'ordures. Elles nous sont indispensables pour protéger les bâtiments publics.

Pas de réponse à nos demandes

Vote : abstention

67) Subvention de l'Etat pour l'action « brevet de Sécurité Routière » (B.S.R.)

Vote pour

68) Convention de partenariat entre la Ville et l'Association pour la Promotion des Travailleurs Migrants (A.P.T.M.)

Vote pour

69) Questions orales

Le Maire annonce qu'il a reçu trois questions de la part du Groupe « Mouvement Démocrate Courbevoie ». En revanche, celles émanant du groupe « Une autre ambition pour Courbevoie » ont été transmises hors délais et ne pourront être traitées ce soir.

👉 Situation financière de la Ville

Martine Volard : De nombreux habitants s'inquiètent auprès de nous de la situation financière de la Ville, suite à la crise bancaire, et nous demandent si la Ville est affectée par cette crise. Pouvez nous préciser la structure de la dette de la Ville et les clauses d'évolution des taux des emprunts contractés par la Ville ? Par ailleurs, le budget primitif 2008 prévoyait un nouvel emprunt, que vous envisagiez de réaliser en fin d'année. Cet emprunt a-t-il été effectivement réalisé, pour quel montant et dans quelles conditions ?

M.Gimonet : La Ville n'est pas touchée par la crise financière, en raison d'une structure saine de sa dette. Il y a 14 emprunts en cours. Les intérêts de la dette ne représentant que 1,3% du budget de la Ville, les impacts sont réduits. La Ville n'a aucun produit toxique dans sa dette. 32% de la dette est composée de taux fixes. Le reste représente des emprunts revolving. La ville n'ayant presque pas fait de tirage sur l'année, les intérêts sont restés faibles.

Pour le dernier emprunt envisagé, la ville vient de finir le tour de table. Seule la Société Générale a répondu, pour un emprunt limité à 2 millions d'euros sur 20 ans. La Ville complètera par un ailleurs un emprunt déjà réalisé auprès de la CDC, pour un montant de 7 millions.

Par ailleurs, le budget primitif prévoyait 7 millions d'euros de droits d'enregistrement. 7,8 millions ont déjà été encaissés à mi-décembre. Par contre, on prévoit un ralentissement pour le budget 2009.

👉 Cité des loisirs

Martine Volard : Alors que le stade est désormais fermé, les habitants n'ont eu aucune information sur le projet de la Cité des Loisirs : maquette définitive, début et durée des travaux, etc... Des rumeurs font état d'une remise en cause du projet. Pouvez vous nous tenir informés de l'état d'avancement réel de ce projet ? La ville a-t-elle tenu compte de notre demande d'évaluer plus précisément la pertinence du projet au vu des besoins des habitants et des associations ? L'étude des coûts de fonctionnement a-t-elle été menée ?

M.le Maire : En raison de la crise, j'ai souhaité que nous fassions réaliser une ultime étude d'opportunité par un programmiste en ingénierie culturelle. Nous allons vérifier le potentiel culturel et les frais de gestion. En attendant, le projet est suspendu et le stade va être réouvert ponctuellement pour des manifestations.

Martine Volard : Nous sommes ravis que vous ayez tenus compte de nos remarques et de nos inquiétudes concernant l'adéquation de ce projet aux besoins et son coût. Il est toutefois dommage que ces études n'interviennent que maintenant.

👉 Travaux dans les écoles

Martine Volard : Un incident récent à l'école Théophile Gautier, où les enfants ont été privés de chauffage dans le réfectoire pendant 2 jours et ont déjeuné avec des sandwichs dans leur classe – a mis en évidence les défaillances de la Ville pour répondre et informer avec réactivité les directeurs d'école et les parents, et pour assurer la maintenance correcte des bâtiments communaux. Comme Théophile Gautier, de nombreuses écoles sont confrontées à des demandes de travaux récurrentes depuis de nombreuses années, sans information sur les suites données et sur les délais. Il en résulte une impression de gestion au coup par coup, dans l'urgence en cas de problème grave, sans programmation, ni anticipation.

Quelles mesures comptez-vous prendre pour améliorer cette situation et en particulier :

- Garantir une réponse immédiate aux incidents survenant dans une école, en particulier lorsqu'ils peuvent affecter la santé et la sécurité des enfants, et apporter une véritable assistance aux directeurs d'école, y compris si le service de l'éducation est fermé.
- Donner dès le jour même une information précise et fiable aux parents sur l'incident survenu, ses causes et les solutions apportées.
- Etablir un recensement précis des travaux nécessaires dans les écoles et tenir informées les associations de parents d'élèves de leur planification.

Mme Limoge : Il est faux de dire que la Ville n'a rien fait et n'a pas été réactive. La directrice a été en permanence en contact avec la Direction de l'Enseignement qui a cherché des solutions, en particulier pour que les enfants puissent déjeuner. Un technicien s'est déplacé le jour même et je me suis rendu sur place le lendemain matin. Nous avons en permanence accompagné la directrice. En revanche, il est vrai que la communication envers les parents n'a pas été bonne et que nous devons l'améliorer.

Mme Boucherie : je ne connaissais pas ce problème mais je vois que nous disons la même chose, preuve que le problème est réel. Les dysfonctionnements sont nombreux et récurrents et réglés au coup par coup, sans diagnostic fiable. Les directeurs ne sont pas des techniciens, ce n'est pas leur rôle et ils ne sont pas compétents pour cela.

M.le Maire : j'ai nommé Mme Radenac, conseillère municipale pour s'occuper des travaux dans les écoles.